

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 15 du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance publique à la salle de Versailles compte tenu des mesures de distanciation à mettre en œuvre, sous la présidence de Christophe CARON, maire.

<u>Membres présents</u>: Christophe CARON, Pierre MACHE, Stéphane LARCIER, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF, Murielle GENTE, Isabelle VIRONDEAU, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY.

<u>Membres absents excusés</u>: Alexandre TRONCHE, Isabelle SEGUY (1 pouvoir Stéphanie CISCARD), Dominique DEVILLERS (1 pouvoir Christophe CARON)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

# Point 1 : approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle DUPUY relève une erreur dans la rédaction du procès-verbal concernant les présents et les absents : E. Dupuy est comptabilisée dans les absents alors qu'elle était présente, Stéphane Farge est comptabilisé à la fois dans les présents et les absents.

Le procès-verbal sera rectifié en ce sens.

# Point 2 : Création de postes avancement de grade : adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, agent de maîtrise principal :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Faisant suite à l'établissement du tableau des agents promouvables, il propose :

la création des postes qui suivent :

#### **FILIERE ANIMATION:**

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (105 h 26) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

## FILIERE TECHNIQUE:

 2 postes d'agents de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022

la suppression des postes qui suivent :

#### **FILIERE ANIMATION:**

• 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (105 h 26) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

#### **FILIERE TECHNIQUE:**

• 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet à compter du 1er novembre 2022

#### Adopté à l'unanimité.

### Renouvellement du poste emploi aidé services techniques :

Renouvellement pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 du contrat aidé aux services techniques, à temps complet.

#### Adopté à l'unanimité.

# Création des postes suite à vacance d'emploi ( départs à la retraite ) :

- Création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022d'un emploi permanent **ASEM** dans le grade d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **29 heures 12 minutes**.
- ♣ Création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022d'un emploi permanent **ASEM** dans le grade d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de **23 heures 58 minutes**.
- ♣ Création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de 13 heures 42 minutes.
- ♣ Création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un emploi permanent d'adjoint d'animation dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour un nombre d'heures hebdomadaires de 6 heures 18 minutes.

### Adopté à l'unanimité.

# <u>Point 3 : tarifs : reconduction des tarifs droits de place et modification du tarif</u> rétrocession cimetière.

Compte tenu du fait que la révision envisagée n'a pu être effectuée au cours du premier semestre, le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction des tarifs 2021, à savoir :

- Larif abonnement: 0,.40€ par ml
- branchement électrique : 1,20 € par branchement pour l'éclairage des étals ou les balances
- 1.80 € pour l'alimentation des vitrines réfrigérées
- Larif volant: 1.00 € par ml

Concernant le tarif de rétrocession des concessions au cimetière, le conseil municipal valide la modification du tarif comme suit :

4 75 % de la somme réglée lors de la délivrance de la concession

# Adopté à l'unanimité.

# Point 4: décision modificative n° 1 budget général.

Augmentation de crédits sur l'opération voirie : révision de prix du marché 2022 et fonds de concours voirie communautaire :

Art 2041.125: + 7641

Art 2315.125: + 2300

Art 022 dépenses imprévues : - 9941

#### Adopté à l'unanimité.

#### Point 5 : Cmagic et Ecofinances : outils d'optimisation de la fiscalité locale :

Validation de la proposition du cabinet Ecofinances pour un montant de 3000.00 € pour l'optimisation des bases fiscales de la collectivité.

Validation de la licence du logiciel Cmagic pour un coût annuel de 1000.00 €

#### Adopté à l'unanimité.

#### Point 6 : choix du mode de publicité des actes de la collectivité :

Validation de la publication des actes de la collectivité sur le site internet de la collectivité : www.meyssac.fr .

#### Adopté à l'unanimité.

#### Point 7: questions diverses:

- Distribution du document études et travaux en cours actualisé
- Présentation du projet « ma cour idéale «

- Point effectué par Nicolas Tardif sur le fonctionnement de la station d'épuration
- Information relative à la réalisation d'un prêt de 300 000.00 € auprès de la banque des territoires
- Lecture de la lettre de remerciements de Brigitte Bouvret suite à départ à la retraite
- Lecture de la lettre de M. et Mme FERNANDEZ DE LA IGLESIA qui sollicitent l'acquisition d'un terrain communal situé à l'arrière de leur habitation place de Versailles.
- Réunions publiques : des groupes de travail seront constitués à la rentrée de septembre
- Demande formulée par la communauté de communes Midi-Corrézien pour l'hébergement d'un maître-nageur-sauveteur (principe de location des chambres meublées aux stagiaires et apprentis)
- Information concernant le départ à la retraite de Julienne DELPY le 30 juin 2022.
- Question de Nicolas Tardif sur l'utilité de s'équiper d'un chargeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Fait à Meyssac, le 27 juin 2022.

Christophe CARON

Maire de MEYSSAC